Soixantième année. - N ° 204 A Vendredi 23 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2041

35 – ILLE-ET-VILAINE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Extrait de jugement

Date : 1er octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
921 716 916 RCS St malo.
GLEP BREIZH.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : la location la gestion, la logistique, le stockage et le recyclage des emballages plastiques; toutes prestations de services et le négoce de tous produits susceptibles de faciliter la réalisation de cette activité; la création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous établissements ou entreprises se rattachant à l'activité ci-dessus spécifiée ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement..
Adresse : Industrielle la Costardais, 22690 Pleudihen-sur-Rance.
Complément de jugement : prononce l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2026J00501, date de cessation des paiements le 31/08/2026 désigne Administrateurs : SELAS AJIRE prise en la personne de Me Erwan Merly 6 Cours RAPHAEL BINET Le Magister 35000 Rennes et la SELARL GAUTIER & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Sophie GAUTIER, 111 bd de Lattre de Tassigny, 35000 RENNES avec pour mission : outre les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi, d'assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de son entreprise, Mandataires judiciaires : SELARL ATHENA prise en la personne de Maître Charlotte THIRION 20 rue d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES, et la SELARL TCA prise en la personne de Me François TREMELOT, 3 rue du Bois Herveau, 35400 SAINT MALO, et ouvre une période d'observation expirant le 30/03/2027.Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc